

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 13 janvier 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure JEAN BAPTISTE.

ABSENTS EXCUSES

Jean Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE CHANGEMENT DES
MENUISERIES EXTERIEURES AUX ESPLANADES DES ECOLES (18-2025)**

Monsieur le Maire explique la nécessité de rénover et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment communal situé au 2 Esplanade des Ecoles, en changeant les menuiseries extérieures. Il est rappelé que ce bâtiment abrite un logement et une maison d'assistantes maternelle.

L'intégralité des menuiseries extérieures bois seront remplacées par de nouvelles en aluminium afin de respecter l'ensemble des normes thermiques. Les volets, quant à eux seront repeints de la même couleur que ceux du collège.

Pour ce faire, plusieurs entreprises ont été consultées.

La commission d'appel d'offres réunie le 20 janvier 2024 a examiné les offres selon les critères d'attribution indiqués dans le courrier de consultation, 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique. Il est proposé de retenir l'entreprise ayant eu la meilleure note.

L'entreprise SARL MENUISERIE PEREZ propose un devis d'un montant de 31 439€ HT.

Jean-Laurent PEREZ ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présent et représentés, décide :

- De retenir l'entreprise Sarl Menuiseries Perez pour le changement des menuiseries extérieures dont le montant s'élève à 31 439€ HT.
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau